



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES CONSEILS  
EN PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

INTERNATIONAL FEDERATION OF  
INTELLECTUAL PROPERTY ATTORNEYS

INTERNATIONALE FÖDERATION  
VON PATENTANWÄLTEN

## Résolution du Comité Exécutif, Buenos Aires, Argentine, du 10 au 14 janvier 2010

### “Recherches dans le cadre des phases nationales/régionales du PCT”

**La FICPI**, Fédération Internationale des Conseils en Propriété Intellectuelle, largement représentative de la profession libérale à travers le monde, réunie en son Comité Exécutif à Buenos Aires, Argentine, du 10 au 14 janvier 2010, a adopté la résolution suivante, basée sur les principes approuvés par la Fédération lors de son Congrès Mondial qui s’est tenu à Washington DC, aux Etats-Unis, du 6 au 9 Juin 2009 :

**Reconnaissant** le principe de base d’une recherche de l’art antérieur complète, réalisée par une administration chargée de la recherche internationale du PCT, de manière à servir de base à l’examen pendant les phases internationales et nationales/régionales;

**Soutenant généralement** les mesures décrites dans la proposition de feuille de route du PCT pour faciliter une coordination améliorée entre les autorités du PCT et les offices de brevets nationaux et régionaux;

**Tout en maintenant** le cadre légal actuel du système PCT, en particulier concernant l’entrée en phases nationales/régionales à 30/31 mois à compter de la date de priorité; et

**Dans le but** de trouver les solutions appropriées pour réduire la charge de travail des offices nationaux/régionaux après l’entrée en phases nationales/régionales,

**Recommande instamment** aux offices nationaux et régionaux désignés/élus des Parties contractantes du PCT :

**De réaliser uniquement** des recherches qui soient réellement complémentaires de la recherche ou des recherches effectuées pendant la phase internationale, pour éviter la répétition d’une recherche déjà réalisée et;

**De rendre** les résultats de la recherche et de l’examen facilement accessibles au public sur Internet, sous une forme standardisée, pour faciliter une coordination efficace avec les autres Offices traitant des demandes parallèles pour la même invention.